



Nouvelle clarification du MDDEFP sur le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013 pour ce qui est des produits manufacturés d'origine (OEM).

Suite à une erreur de rédaction du Règlement le MDDEFP vient d'apporter une importante clarification à ce *Règlement* au sujet des huiles utilisées dans les transformateurs. Veuillez noter que les huiles à transformateurs ne sont pas assujetties à la réglementation. Les membres ont été avisés qu'ils ne devaient plus payer de redevances sur ces huiles et ce à compter du 1^{er} juillet 2013 et que les compagnies qui avaient déjà fait leur remises seront remboursées.

Nous avons aussi avisé les Membres que par contre, comme ces huiles ne sont pas réglementées, les Récupérateurs ne recevront plus les subsides de la SOGHU pour leur récupération ce qui pourrait influencer les ententes pour les compagnies qui ont à faire récupérer ces huiles.

Nous vous avisons donc que les huiles à transformateurs ne sont plus éligibles aux subsides de la SOGHU et ce en date du 15 octobre 2013.

*De plus, la compagnie **Jig-A-Loo** a fait reconnaître par le ministère que ce produit ne répond pas aux critères du Règlement; donc lors des caractérisations des aérosols, tous les produits Jig-A-Loo seront soustraits des poids récupérés et devront être remboursés à la SOGHU par le récupérateur. Il est donc de la responsabilité du récupérateur d'en aviser ou non les générateurs que ces produits ne doivent pas se retrouver dans les bacs d'aérosol SOGHU.*

Nous nous excusons de ce désagrément bien involontaire de notre part et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Merci de votre compréhension.